Votre Agent Général

MME PIGANIOL ET M PREVEL

24 AV DU CHAMP DE MARS

17028 LA ROCHELLE CEDEX 1

**富** 0546343973

**A** 05 46 67 47 80

agence.l2p@axa.fr

N°ORIAS 07 031 766 (PIERRE CLAUDE PREVEL) 09 049 356 (MARIE PIGANIOL) Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

M ,DELOUIS CHRISTOPHE 8 AV DU HAUT RILLON 17340 CHATELAILLON PLAGE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire Souscrit le 10/08/2021

Vos références

Contrat 10851821104 Client 3420477504

Date du courrier 13 juillet 2023

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que : DELOUIS CHRISTOPHE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10851821104** ayant pris effet le **10/08/2021**. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DESINSECTISATION AVEC UTILISATION DE PRODUITS BIOCIDES

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 17/07/2023 au 31/12/2023 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie Directeur Général Délégué

24 Stores du Champ de Mars 17028 LA ROCHELLE Cedex 1 Tél. 05 46 34 39 73 - Fax 05 46 67 47 80 ORIAS 09049356 / 07031766

Généraux AXA

Vos références Contrat 10851821104 Client 3420477504

## Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

## **Autres garanties**

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	<b>750 000 €</b> par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	<b>150 000 €</b> par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre

C.G.: Conditions Générales du contrat.



AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France VIe. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances VIe Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur le vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.